

FAQ Covid-19-f

06.11.2020:

Sur la base des décisions du Conseil fédéral du 28 octobre ainsi que des directives de Swiss Olympic du 4 novembre, Swiss Ice Skating a décidé les [directives suivantes pour les activités sportives en patinage](#):

CHAMPIONNATS NATIONAUX

- Les Championnats suisses **Elite** en patinage artistique et Danse sur glace n'auront pas lieu comme prévu en décembre 2020. Ils sont probablement reportés au 20-21 février 2021. Des informations y relatives suivront.
- Les Championnats suisses **Juniors/Mixed Age** sont probablement reportés à fin février. Des informations y relatives suivront.
- Les Championnats suisses **Cadets** en patinage artistique et danse sur glace ainsi que les Championnats suisses **Mini/Espoirs** devraient se dérouler comme prévu. Nous continuons à suivre la situation sanitaire et vous tiendrons informés s'il devait y avoir des changements pour ces championnats.

COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES

- Des manifestations accueillant au maximum 50 personnes (y compris spectateurs et par point du programme) sont permises. Une répartition par personne ou par groupes de 15 personnes au maximum, le respect des distances sociales ainsi que le port du masque sont requis. Dans les grandes installations (ex. patinoires), on peut renoncer au port du masque à condition qu'il y ait assez d'espace (au min. 15 m2 par personne).
- Les athlètes des catégories Juniors, Mixed Age et Elite **à partir de 16 ans** peuvent participer à toutes les compétitions (CS, Swiss Cups, développement de la base).
- Les enfants et jeunes de **moins de 16 ans** peuvent participer à des compétitions (CS et Swiss Cups) uniquement s'ils sont membres d'un cadre national de Swiss Ice Skating.

TESTS

- Les test de toutes les catégories (en libre et style) peuvent être organisés avec des candidats de tous les groupes d'âge, en tenant compte des concepts de protection et de leur adaptation aux conditions édictées par le Conseil fédéral le 28 octobre et à condition que les patinoires restent ouvertes et que les cantons ne durcissent pas les directives pour les activités sportives.
- Les tests de libre de Swiss Ice Skating à Zurich-Oerlikon et à Olten auront lieu comme prévu.

Pour les **tests PISTE**, les adaptations suivantes ont été faites:

- 13 – 14 mars: Neuchâtel (pas de changement)
- 27 – 28 mars: Lucerne (**NOUVEAU**) → Les patineurs et patineuses qui se sont inscrits pour le 27 – 28 février sont inscrits automatiquement à la nouvelle session. Toute personne qui souhaiterait effectuer un changement de Lucerne à Neuchâtel est priée de s'adresser au Chef du sport de performance, laurent.alvarez@swissiceskating.ch.

SPORT DE CONTACT

- Dans le **domaine professionnel** (membre d'un cadre de Swiss Ice Skating), les compétitions dans les sports impliquant des contacts sont autorisées. L'entraînement par groupes de 15 personnes au maximum ou par équipes fixes est autorisé.
- Dans le domaine du **développement de la base** (à partir de 16 ans), les disciplines impliquant des contacts occasionnels, comme la danse sur glace ou le patinage synchronisé, ne peuvent être pratiquées que de manière individuelle ou sous forme d'entraînement technique sans contact. Les compétitions ne sont toutefois pas autorisées.
- Dans le domaine de la **relève** (avant le 16ème anniversaire), des entraînements avec ou sans contact peuvent être effectués. Les compétitions dans les disciplines avec contact ne sont autorisées que pour les membres d'un cadre national de Swiss Ice Skating.

Nous espérons et partons du principe que les compétitions nationales et régionales prévues en novembre et décembre auront lieu. Sur notre site internet, sous la rubrique [«événement»](#), vous trouverez des informations sur la situation actuelle.

CORONA UPDATE JEUNESSE ET SPORT

Formation des jeunes (cours et camps J+S)

- Les mesures du Conseil fédéral concernant le [sport populaire](#) s'appliquent à la formation des jeunes. Heureusement, les activités sportives avec des enfants et des jeunes de moins de 16 ans peuvent avoir lieu sans restrictions. Par contre, les compétitions sont interdites.
- Certains cantons ont pris des mesures plus strictes. La vue d'[ensemble des prescriptions cantonales](#) (sans garantie d'exhaustivité) est actualisée deux fois par semaine.
- Aucune décision n'a été prise à ce stade concernant **les camps**. La situation est analysée en continu. Au cas où il serait impensable de réaliser des camps J+S pendant les fêtes de fin d'année ou plus tard, un plan de protection adapté concernant les camps sera publié. Nous recommandons de ne pas planifier de camps d'ici à fin novembre 2020.

Vous pouvez également trouver des informations sur les sites web suivants:

<https://www.jugendundsport.ch/fr/home.html>

<https://www.baspo.admin.ch/fr/home.html>

Cantons voir: <https://www.jugendundsport.ch/fr/home.html> → Services J+S des cantons

Si vous avez des questions, veuillez contacter directement l'adresse électronique suivante

info-js@baspo.admin.ch

29.10.2020:

Quelles sont les conséquences des décisions du Conseil fédéral du 28 octobre sur les disciplines de Swiss Ice Skating ?

Le 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a décidé de [nouvelles mesures](#). En sport, ceci signifie :

- Les activités sportives de loisirs ayant lieu à l'intérieur et réunissant au maximum **15 personnes** sont autorisées, pour autant que les distances soient respectées et que le **port du masque soit garanti**. Il est possible de renoncer au port du masque dans de grands locaux comme les halles de tennis. A l'extérieur, seules les distances doivent être respectées. **Les sports impliquant des contacts physiques sont interdits**. Ces règles ne s'appliquent pas aux enfants de **moins de 16 ans**.
- Dans le secteur **professionnel**, les entraînements et les compétitions restent autorisés.
- Il est **interdit** d'organiser des manifestations accueillant **plus de 50 personnes**. Ceci concerne toutes les manifestations sportives, culturelles et autres.

Ces mesures entrent en vigueur **le 29 octobre 2020**. Des informations concernant les **mesures cantonales complémentaires** se trouvent sur les sites internet de chaque canton. Les liens avec les informations cantonales sont regroupés sur le site www.ch.ch. Si les mesures cantonales sont plus **strictes que les mesures nationales**, il s'agira de les respecter.

Que signifie ceci pour Swiss Ice Skating ?

SPORT POPULAIRE

Activités sportives des enfants et jeunes **jusqu'à 16 ans** :

- Les entraînements, qu'ils se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur, ne sont soumis à **aucune restriction**, y compris en ce qui concerne le contact en danse sur glace et patinage synchronisé. Néanmoins, les compétitions sont interdites.

Activités sportives individuelles ou en groupes jusqu'à **15 personnes au maximum** (moniteurs et entraîneurs inclus) **pour les personnes de plus de 16 ans** (ceci comprend aussi les groupes mélangés avec des athlètes de moins de 16 ans et des athlètes de plus de 16 ans) :

- Des entraînements individuels ou techniques sans contact physique sont autorisés. Swiss Ice Skating clarifie en ce moment avec Swiss Olympic si des **contacts physiques occasionnels** (danse sur glace et patinage synchronisé), peuvent être tolérés dans des équipes effectives (dont le ou les partenaire(s) d'entraînement ne varie(nt) pas).
- Dans les locaux intérieurs d'installations publiques, les activités sont permises, à condition que le **port du masque soit garanti et que la distance (1,5 mètre) soit respectée** (par exemple salle de fitness). Dans de grandes installations (ex. patinoires), **on peut renoncer au port du masque**, à condition qu'il y ait assez d'espace (minimum 15 m² par personne / 4 m² pour les sports stationnaires comme par exemple le yoga).

- Les **concepts de protection existants** doivent être adaptés en conséquence. Des listes de présence doivent être établies, afin que le traçage de contacts étroits entre personnes (**Contact Tracing**) soit assuré. Des contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être indiqués aux autorités sanitaires sur demande pendant 14 jours.
- **A l'extérieur, les activités sportives sont permises**, s'il y a port du masque ou que les distances sont respectées (comme par exemple pour le jogging).

SPORT DE PERFORMANCE / SPORT PROFESSIONNEL

- Dans le **sport de compétition, les entraînements et les compétitions sont autorisés**, y compris en ce qui concerne le contact en danse sur glace et patinage synchronisé. Ceci à condition que les athlètes soient membres d'un cadre national de Swiss Ice Skating (selon les directives de Swiss Olympic) et s'entraînent soit individuellement, soit en groupes de 15 personnes au maximum, soit en tant qu'équipe de compétition effective. Durant leur activité sportive, les athlètes du sport de compétition **n'ont pas l'obligation de porter un masque**.

COMPÉTITIONS NATIONALES

- *Selon la décision du Conseil fédéral, seuls des athlètes faisant partie d'un cadre national de Swiss Ice Skating ont le droit de participer à des compétitions (par ex. championnats suisses). Etant donné que la plupart des athlètes qui participent à nos championnats suisses ne sont pas membres d'un cadre national, nous avons fait part de ce point à Swiss Olympic. Plusieurs groupes de travail et d'experts de Swiss Olympic (entre autres avec l'OFSP et les cantons) en collaboration avec l'OFSPPO travaillent aujourd'hui et demain sur divers sujets et discutent notamment également différentes questions de définitions (par exemple sport de contact, ligue professionnelle, etc...). Les réponses à ces questions permettront à Swiss Ice Skating de clarifier rapidement la situation concernant les compétitions à venir.*

MANIFESTATIONS SPORTIVES

- Les manifestations accueillant **plus de 50 spectateurs sont interdites**. Ne sont comprises dans cette limite ni les personnes présentes dans le cadre de leur activité professionnelle (athlètes, membres de l'encadrement, entraîneurs, etc.), ni les volontaires impliqués dans ces manifestations.
- Sur leur territoire, les cantons ont la compétence de prendre des mesures plus strictes (mais pas plus souples) que celles édictées par le Conseil fédéral. Le cas échéant, les **directives cantonales s'appliquent**.

En outre, restent valables:

- Le respect des distances
- La réduction des contacts
- L'observation de l'hygiène des mains

29.06.2020:

Sessions de tests : Recommandations sanitaires proposées par Swiss Ice Skating aux clubs organisateurs.

1. Général

- Les mesures de protection actuellement en vigueur sont valables.
- Du liquide de désinfection doit être disponible à tous les endroits fréquentés (vestiaires, etc...)
- Le port d'un masque est recommandé pour les personnes à risque.

2. Vestiaires

- Réservés exclusivement aux athlètes
- Pas de douche possible
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les athlètes

3. Zones d'échauffement

- Réservées exclusivement aux athlètes et entraîneurs
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les personnes

4. Tribunes

- Accès aux tribunes possible par une entrée séparée de celle des athlètes/entraîneurs. Groupe autorisé de max. 300 personnes.
- Tribunes réservées à la famille et aux proches des athlètes uniquement (pas de public plus large).
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les personnes dans les tribunes.
- Le club organisateur fait obligatoirement signer une liste des personnes présentes dans les tribunes (avec le nom, le prénom et le numéro de téléphone de chaque personne du public). Cette liste sera conservée par le club organisateur en cas de besoin.

5. Bord de piste

- Accès aux athlètes et leurs entraîneurs uniquement (pas de parents en bord de piste)
- Respect de la distance de 1,50 mètre en bord de piste.

6. Jurys

- Distance de 1,50 mètre entre les juges et les membres du panel technique
- Panel technique : micros des headsets couverts par une protection qui sera changée lors de chaque changement du panel technique
- Panel de juges : désinfection des écrans tactiles à chaque changement de jury.

7. Déroulement des tests

- Pas de rassemblement avant le test pour faire l'appel. Les candidats devront être présents au moins 60 min. avant l'heure officielle d'échauffement sur glace et remplir la liste de présence mise à disposition par le club organisateur. Les PPCS, ainsi que la musique du programme seront donnés à ce moment-là à la personne responsable sur le point d'accueil.
- Les résultats des tests seront donnés groupe par groupe. Seront admis uniquement les athlètes et leurs entraîneurs respectifs (pas de parents) pour la proclamation des résultats. La musique de programme sera redonnée à ce moment-là également.

22.06.2020:

Depuis le **lundi 22 juin 2020**, les manifestations sportives accueillant **jusqu'à 1000 personnes** sont autorisées – sans compter les athlètes, si un mélange entre athlètes et public peut être évité. Les organisateurs doivent s'assurer que le nombre **maximal de personnes à contacter ne dépasse pas 300**, par exemple en divisant l'espace en différents secteurs. Le mélange de ces groupes n'est pas autorisé. Si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée entre les personnes au sein de ces groupes, le port du masque est recommandé par l'OFSP. Toutefois, si une obligation générale de masque s'applique lors d'un événement et/ou si la distance (1,5 m) peut être observée tout au long de la manifestation, la séparation en groupes et la collecte de données personnelles peuvent être laissées de côté.

Désormais, **une distance de 1,5 mètre** – et non plus de 2 mètres – doit être respectée. La règle des 10m² d'espace d'entraînement par personne a été abandonnée. Il en va de même pour l'interdiction de compétition pour les sports avec des contacts physiques étroits.

Le concept de protection modèle actualisé ainsi qu'une nouvelle version du graphique montrant les mesures de protection à respecter se trouvent également sur le site Internet de [Swiss Olympic](https://www.swissolympic.ch).

11.05.2020:

Entraînement des athlètes d'élite dès le 11 mai - Décision du Conseil fédéral

Dans le sport de performance, les entraînements feront l'objet de contraintes moins sévères. Ils pourront notamment compter plus de cinq participants. Cela vaut par exemple pour les athlètes faisant partie d'un cadre national ou pour les sports collectifs à caractère majoritairement professionnel. Des concepts de protection explicites comprenant des règles d'hygiène strictes sont censés réduire les risques de contagion.

Définition du sport d'élite et du sport de performance

En accord avec l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic a décidé que les groupes ci-après (hommes et femmes) étaient considérés comme pratiquant un sport d'élite ou un sport de performance :

- Tous les membres des cadres nationaux

- L'ensemble des joueuses et joueurs des ligues supérieures (LNA, etc.). En ce qui concerne le football et le hockey sur glace masculins, également les joueurs des ligues de la catégorie d'après (LNB, etc.)
- Les titulaires de Swiss Olympic Cards des catégories Or, Argent, Bronze, Elite et Talent Card National

1. De quoi faut-il tenir compte lors des entraînements des athlètes d'élite ?

- La réglementation propre au sport d'élite s'applique exclusivement aux entraînements !
- L'entraînement des athlètes d'élite repose sur le concept de protection propre au sport en question et sur celui de l'exploitant des installations sportives utilisées ;
- Dans la mesure du possible, il s'agit de respecter les mesures de protection de base (groupes de cinq personnes maximum, distance de deux mètres entre les personnes, etc. Cf. schéma de Swiss Olympic illustrant les recommandations de protection) ;
- Si cela est absolument indispensable pour l'entraînement des athlètes d'élite
 - la taille des groupes peut être adaptée (sports d'équipe)
 - la règle des deux mètres de distance peut être abolie
 - le contact physique peut être autorisé (sports d'équipe)
- Les entraînements doivent avoir lieu toujours avec la même personne ou avec le même groupe, les différents groupes ne doivent pas être mis en contact ni modifiés ;
- La durée des contacts doit être réduite au minimum ;
- Il est nécessaire de se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ;
- Durant le temps libre, garder une distance de deux mètres et limiter les groupes à cinq personnes maximum.

2. Conséquences possibles

Si un cas de coronavirus est avéré au sein d'un groupe d'entraînement, il se peut que le médecin cantonal décide de mettre l'ensemble de ses membres en quarantaine pour dix jours. Par conséquent, il est capital que les athlètes d'élite s'entraînent eux aussi en suivant au maximum les directives s'appliquant au sport de masse.

04.05.2020:

3. Quelles sont les personnes particulièrement menacées (65+) et à quoi devez-vous prêter attention ?

Par personnes vulnérables, on entend les personnes de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent notamment des pathologies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer.

Les personnes vulnérables sont appelées à rester chez elles et à éviter les regroupements de personnes. Si elles quittent leur domicile, elles prennent des précautions particulières pour respecter les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

01.05.2020 :

4. Pour quelles disciplines de Swiss Ice Skating le concept de protection est-il destiné ?

- Patinage artistique et Danse sur glace
- Patinage synchronisé
- Patinage de vitesse (Short Track et Long Track)

Pour toutes les disciplines : pas de contact physique !

5. Comment distingue-t-on le sport de performance et le sport de base dans le cadre de l'assouplissement des mesures ?

Dans le cadre des mesures d'assouplissement de la Confédération en faveur du sport d'élite à partir du 11 mai, des incertitudes sont apparues quant à savoir qui exactement peut être considéré comme appartenant au sport d'élite - et de performance - et peut donc bénéficier de mesures de protection moins contraignantes. En concertation avec l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic a défini les groupes suivants (hommes et femmes) comme appartenant au **sport d'élite et de performance** :

- Toutes et tous les **membres des cadres nationaux**
- Toutes les joueuses et tous les joueurs des ligues supérieures (LNA). Dans le football masculin et dans le hockey sur glace masculin, les joueurs des deuxièmes plus hautes ligues également.
- Les détentrices et détenteurs d'une Swiss Olympic Card des catégories : **Or, Argent, Bronze, Elite et SOTC Nationale**

Pour **Swiss Ice Skating**, sont à considérer dans cette classification l'ensemble des athlètes en Patinage artistique et Danse sur glace des cadres nationaux suivants :

<https://www.swissiceskating.ch/fr/news/corona-virus>

Une communication suivra dans les meilleurs délais pour le Patinage synchronisé et le Patinage de vitesse (Short Track et Long Track).

Dans ce cadre, la taille des groupes prévue au point 3a du concept de protection n'est pas limitée à 5 personnes, ce qui signifie que 20 personnes au plus peuvent se trouver sur la glace sans division de la piste. Cela ne concerne que les sessions organisées exclusivement pour des athlètes considérés comme appartenant au sport d'élite et de performance. Toutes les autres mesures restent applicables.

6. Qui prend contact avec les athlètes pour leur signifier leur appartenance à ce groupe de sport d'élite et de compétitions ?

L'information sera donnée directement aux athlètes par les Chefs de sport de performance ou les Entraîneurs nationaux.

7. Existe-t-il une possibilité de soutien financier pour les athlètes des cadres dans la situation actuelle ?

Il n'y aura pas de mesures financières particulières versées par **Swiss Ice Skating** dans le cadre de l'entraînement lié à l'ensemble du concept de protection.

8. Est-ce que l'élaboration d'un nouveau concept, tenant compte des informations transmises le 29 avril 2020 par le Conseil fédéral et de celles qui seront communiquées ultérieurement, est prévu?

Extrait d'une communication reçue ce jour de Swiss Olympic : « Si les fédérations adaptent leurs concepts de protection à l'avenir, en raison d'éventuels nouveaux assouplissements du Conseil fédéral, elles n'ont pas besoin de les envoyer à nouveau à l'OFSP. En outre, les fédérations ne sont pas obligées d'inclure dans leurs concepts les assouplissements spécifiques au sport de compétition, tant que les règles d'hygiène et de distance y sont également respectées. »

Swiss Ice Skating communiquera les adaptations éventuelles du concept de protection sur son site Internet, par e-mail aux clubs ainsi que dans sa newsletter.

Vous trouverez [ici](#) le graphique « Recommandations de protection dans le sport ». Il montre en un coup d'œil les règles de conduite avec lesquelles les concepts de protection peuvent être mis en œuvre dans les clubs. Il peut être imprimé et affiché sous forme d'avis dans les installations sportives.

9. Comment le concept de protection est-il mis en œuvre ?

La mise en œuvre se fait au niveau local avec les clubs locaux et les responsables des installations sportives locales (autorités municipales ou offices municipaux des sports) et les autorités cantonales (offices cantonaux des sports).

Les concepts de protection des différents clubs ne doivent pas être validés par l'OFSP et l'OFSP, ni être envoyés à la fédération nationale. Toutefois, le club doit pouvoir présenter le concept au canton si ce dernier effectue un contrôle. L'élaboration du concept de protection est donc de la responsabilité des clubs eux-mêmes. Les clubs sont cependant encouragés à s'inspirer du concept de leur fédération.

10. La règle des 5 personnes s'applique-t-elle uniquement pour les enfants ?

La règle d'un maximum de 5 personnes dans un groupe compte autant les enfants que les adultes, pour les entraînements sur glace comme off-ice.